

Demande de réexamen administratif

Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19)

Avis

Vous pouvez demander le réexamen administratif de votre dossier si vous êtes en désaccord avec une décision rendue concernant :

- le refus de la demande d'aide financière;
- tout autre motif pertinent.

Pour ce faire, vous devez présenter votre demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de réception de la décision que vous contestez.

Votre demande

Vous devez remplir le formulaire *Demande de réexamen administratif* et le soumettre en cliquant sur le bouton **Envoyer la demande** à la fin du formulaire.

La demande sera transmise au Service du réexamen administratif du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au 425, rue Jacques-Parizeau, RC 175, Québec (Québec) G1R 4Z1.

Décision

Le Ministère vous informera par écrit de la décision rendue dans un délai raisonnable, compte tenu des circonstances. La décision rendue dans le cadre du réexamen administratif est finale et sans appel.

Réclamation

Toute réclamation établie dans le cadre de ce programme peut faire l'objet d'une demande de révision et, éventuellement, d'un recours au Tribunal administratif du Québec.

Si vous désirez contester une réclamation, veuillez utiliser le formulaire *Demande de révision* (SR-0023), accessible sur le site **Québec.ca**. Vous pouvez aussi l'obtenir en communiquant avec le Centre de communication avec la clientèle au 1 877 767-8773.

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont nécessaires à l'exercice des attributions du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. L'accès à ces renseignements est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions. Omettre de les fournir peut entraîner le refus de votre demande. Vous avez le droit de connaître les renseignements que le Ministère détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Vous devez faire une demande par écrit et l'adresser au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.



Demande de réexamen administratif

Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19)

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

Section 1 – Renseignements sur l'identité du demandeur	
Nom de famille Prénom	1 1 1 1 1 1 1
Numéro de dossier de la Croix-Rouge canadienne	
Adresse de domicile (ou adresse temporaire, s'il y a lieu)	
Numéro Rue Ville, village ou municipalité	Appartement
	Code postal
Téléphone (même s'il est confidentiel) Résidence : Ind. rég. Autre (précisez) :	;g.
Adresse courriel (la réponse à votre demande vous sera transmise à cette adresse)	
Section 2 – Décision rendue	
Indiquez la date d'émission de l'avis de décision que vous contestez. Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez joindre, si possible, une copie de cet avis .	Année Mois Jour
Section 3 – Objet de la demande	
Cochez l'élément que vous contestez : le refus de la demande d'aide financière tout autre motif pertinent (précisez) :	
Section 4 – Motif de la demande	
Expliquez pourquoi vous demandez un réexamen. Veuillez inscrire le plus de détails possible concernant votre situation.	
Section 5 – Signature	
Je souhaite envoyer ma demande électroniquement. Si vous souhaitez obtenir un courriel confirmant la réception de votre demande de réexamen, veuillez inscrire votre adress case ci-dessous.	e courriel dans la

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Adresse courriel